



Renseignement sur litige

Par jevv

bonjour

j ai acheté un appartement dans un ancien hôtel datant de 1900 et revendu en appartement et je l ai rénové entièrement. la propriétaire de dessous m a dit d avoir fissuré tous ses plafonds. il y a eu donc expertise de son assurance et de la mienne. résultat de la part de l expert de son assurance aucun de mes travaux n ont occasionné ses fissures qui dataient bien avant mes travaux. donc dossier classé sans suite.

aujourd'hui elle fait une mission contradictoire et elle me convoque avec mon expert et son assurance. est ce que ce nouvel expert indépendant peut contredire l'autre expert

merci de votre réponse